



Municipalité de
Vugelles-La Mothe

Cahier des charges du/de la concierge

(Poste à temps partiel)

(cette liste n'est pas exhaustive)

Généralités

La concierge est responsable de l'entretien du bâtiment communal y compris les abords et accès.

La concierge est sous la responsabilité du Municipal responsable du bâtiment communal qui lui transmet ses ordres et ceux de la Municipalité, respectivement ceux de la secrétaire municipale.

Elle pourra être chargée de toutes autres tâches que la Municipalité pourrait lui confier dans le cadre de ses fonctions.

Les obligations et caractéristiques de sa charge sont les suivantes :

Bâtiment communal

- Nettoyage et entretien des pièces communes, des corridors et des escaliers (tous les étages)
- Nettoyage des WC du rez-de-chaussée
- Nettoyage et entretien des salles du Conseil général et de la Municipalité
- Nettoyage de la buanderie et local à vélos (vider poubelles, aspirer)
- Nettoyage de tous les vitrages (min. 2x par an)
- Déneigement du perron
- Préparation de la salle du Conseil avant votation et Conseil général

Par nettoyage on entend : sols, murs, plafonds, portes, fenêtres et boiserries

Pilier public

- Entretien et nettoyage du pilier public + vitres
- Affichage sur demande de la Municipalité, respectivement de la secrétaire municipale

Autres tâches

- Distribution tout ménage et documents officiels
- Tâches spéciales réservées

Matériel, machines et produits d'entretien

La commune met à disposition de la concierge les moyens adéquats (balais, produits, chiffons, etc) afin de lui permettre de remplir sa tâche dans de bonnes conditions. Elle en prend soin et l'entretient régulièrement.

Les réparations ou le remplacement de machines doivent être réalisés d'entente avec le Municipal responsable.

Divers

Si les conditions l'exigent, des modifications ou des adjonctions peuvent être apportées en tout temps au présent cahier des charges par la Municipalité.

La concierge est soumise au secret professionnel et n'est pas autorisée à divulguer des faits, informations ou des documents dont elle aurait pu avoir connaissance dans l'exercice de sa fonction.

Vugelles-La Mothe, le

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

MC Robba

C. Maurer

Pour accord :

Vugelles-La Mothe, le

Nom :

Prénom :

Signature :